

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 18 mars 2016

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 10

Etaient présents : FAUVEL Auguste – TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – PINSARD Gisèle

Absents excusés : ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève - DUBOIS Gildas – SEVENO Hervé - DELAUNAY Thierry

Secrétaire de séance : Christelle Hallet

Ordre du jour :

- Subventions 2016
- Comptes administratifs et de gestion 2015
- Affectation de résultats
- Budgets 2016

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Projet RAM (Relais des assistantes maternelles)
- Consultation du PATA (Point à temps)
- Devis pour taille-haie

I : Projet RAM

La commune de Val d'Izé est en cours de réflexion pour faire un RAM mais a proposé d'élargir aux communes avoisinantes.

10 assistantes maternelles sur Marpiré qui pour certaines adhèrent déjà à l'association de Châteaubourg et ont la possibilité de se rencontrer à l'espace jeu de la CSF le jeudi matin sur Marpiré qui fonctionne bien.

Une adhésion au RAM exigerait 60€ par an par assistante maternelle.

Thérèse a consulté la CSF et les responsables de l'espace jeu qui souhaitent en conserver la gestion.

Le conseil municipal ne souhaite pas que la commune adhère au RAM de Val d'Izé.

II : Consultation du PATA

Une négociation intercommunale est en cours avec Saint Jean sur Vilaine, Landavran, Champeaux, Marpiré.

Le prix négocié avec l'entreprise Beaumont serait de :

- 840€ la tonne pour le point à temps ; 10 tonnes pour Marpiré
- 260€ la tonne enrobés à chaud ; 4 tonnes pour Marpiré

La commune de Saint Jean sur Vilaine validera le devis avec notre accord.

III : Devis pour un taille haie

Jean-Yves a vu avec Michel pour remplacer le taille haie dont les lames sont usées et interchangeables.

Après étude des devis, Jean-Yves nous propose celui de Espace Emeraude pour 479,60 € TTC.

Le conseil valide le devis.

IV : Subventions 2016

Des nouvelles demandes sont arrivées en plus de celles des années passées, Thérèse en a retenu quelques-unes :

- ADMR de Châteaubourg qui auparavant était dans le budget CCAS conformément à la convention signée demande un pourcentage en fonction du nombre d'habitants : 553€
- APEL qui n'avait rien eu l'année dernière alors qu'il y a eu le voyage à Londres. La demande n'étant pas chiffrée pour cette année, le conseil décide de donner 400€.
- L'outil en main qui vient de s'installer à Châteaubourg et dont deux enfants de Marpiré participent demande 30€ par enfant. 60€
- AZOR : Théâtre au village qui est intervenue l'année dernière sur la commune demande une subvention de 800€ dans l'idée de faire un festival de théâtre. 50€
- L'OGEC n'a pas demandé pour les TAP comme l'an passé mais comme l'OGEC a perçu des aides supplémentaires au fond d'amorçage (+40€ par enfant) du fait que la commune bénéficie d'une dotation de solidarité rurale, la commune décide donc de ne pas verser de fonds supplémentaires.
- L'AFN/anciens combattants auront 20€ en plus pour l'achat de gants blancs pour le porte-drapeau nécessaires lors de commémoration 20€
- La CSF aura moins que l'an passé car il n'y a pas de BAFA cette année. 2782€

Le conseil municipal décide de verser les mêmes montants qu'en 2015 pour les autres associations sauf pour l'AEJI.

L'AEJI n'a pas fait de courrier mais la commission enfance/jeunesse de la mairie a rencontré l'association mercredi 16 mars 2016.

La situation est compliquée car il y a un déficit de 2014 qui n'a pas été comblé de 4 715€ auquel s'ajoute un déficit 2015 de 8 022€ donc l'association demande une participation exceptionnelle pour combler le déficit. Sous réserve que les autres communes participent aussi, au prorata de la fréquentation, le conseil municipal accepte de combler le déficit.

La subvention demandée a fortement augmenté 21 079€ au lieu de 14 011€ en 2015.

Cette augmentation est due à :

- la baisse de fréquentation due en partie au déménagement à Marpiré pendant les travaux de Saint Jean
- les frais engendrés par la réforme des 4.5 jours à Marpiré : coût du car du mercredi non couvert par les parents et obligation d'avoir du personnel en plus dans le car et à Saint Jean
- une augmentation du montant demandé par enfant 11€ au lieu de 9€ et aussi qu'il demande le même montant pour les demi-journées car les frais fixes sont pour eux les mêmes qu'une journée donc 11€ au lieu de 6€.

Le conseil municipal décide de ne pas accepter cette demande de subvention sans avoir des informations comptables complémentaires de l'association et afin de poser nos conditions pour éviter de retrouver une situation similaire l'année prochaine.

V : Comptes administratifs et de gestion 2015

Présentation du tableau récapitulatif des budgets 2015 prévisionnels et réalisés et du budget prévisionnel 2016.

Une explication sur les lignes de dépenses et de recettes est donnée par Thérèse.

Pour 2015, un excédent de 151 081.40€ est constaté sur le budget réalisé sur le compte de fonctionnement.

Pour le compte investissement, un excédent de 266 246.68€ est constaté.

Suite à cette présentation, Thérèse sort de l'assemblée et le conseil donne approbation du compte administratif 2015 à l'unanimité et vote le compte de gestion du receveur.

VI : Affectation de résultats et budgets 2016

Les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2015 sont proposés pour le budget investissement de 2016 pour 151 081.40€ et 266 246.68 €.

Pour le budget Assainissement, le budget de fonctionnement de 2015 est excédentaire pour 18 539,51 € et le budget d'investissement est excédentaire pour 40 707.74€. Les excédents sont proposés aux budgets respectifs de 2016.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets présentés par Madame le Maire ainsi que les affectations de résultats proposés.

Les taux d'imposition doivent-ils être augmentés sachant que ceux du département et ceux de l'intercommunalité vont augmenter. Le conseil municipal vote la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition.